

Séance du 7 mai 2009

Présidence de M. Francis Baud, président

Rapport sur rapport-préavis N° 04/2009 en réponse au postulat de M. Charly Teuscher « Encore une convention collective à la trappe. Vevey, actionnaire du MOB, doit se MOB-iliser pour les employés du MOB ! »

Rapporteur : M. Henri Chambaz

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le rapport-préavis N° 04/2009, du 19 février 2009, en réponse au postulat de M. Charly Teuscher « Encore une convention collective à la trappe. Vevey, actionnaire du MOB, doit se MOB-iliser pour les employés du MOB ! »
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de prendre acte du rapport-préavis N° 04/2009, en réponse au postulat de M. Charly Teuscher « Encore une convention collective à la trappe. Vevey, actionnaire du MOB, doit se MOB-iliser pou les employés du MOB ! » et de la considérer comme réglé.

Ainsi délibéré en séance du 7 mai 2009

Adopté à une très large majorité (7 abstentions).

Pour extrait conforme le 11 mai 2009.

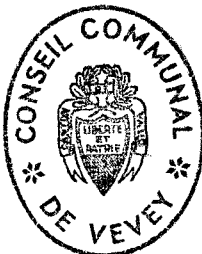
l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

le Président



Francis Baud



la Secrétaire



Carole Dind